

Compte rendu du Conseil municipal du jeudi 9 juin 2022

Par suite d'une convocation en date du vendredi 3 juin 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune se sont réunis dans la salle du conseil, à 18h30, sous la présidence de Madame Micheline REGHENAS, maire de la commune.

Présents : Micheline REGHENAS, Michel LABRO, Bernard PERRET, Timothée SCHWOB, Martine CHANTOIS, Philippe THEROND, Pauline BRUNEL, Morgane ROBERT

Absents représentés : Claude MAGNIN-FEYSOT, Gaël VERNEDE, Eric NEVEU

Absents : Juliette CHEVALLIER, Christine GILLARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H30 par Madame Micheline REGHENAS, Maire.

Monsieur Michel LABRO est désigné secrétaire en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 11 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Délibération portant sur la pose d'un rideau métallique sur le bâtiment du Pradet, conformément aux normes actuelles de sécurité. Examen des devis

Madame la maire rappelle que le système de fermeture actuel du bâtiment du Pradet est composé de trois plaques de métal épaisses et lourdes dont le maniement, extrêmement malaisé, contrevient aux normes actuelles de sécurité. La plupart de ces dispositifs encore en service ont d'ailleurs été éliminés dans la majorité des bâtiments publics. Considérant que le local du Pradet est largement utilisé par les habitants de la commune, notamment lors des festivités organisées par le village, et que la création d'un café associatif pourrait rendre d'autant plus indispensable un système de fermeture adapté, le conseil municipal a demandé que l'on étudie la pose d'un rideau métallique permettant à la fois de sécuriser les lieux et de répondre à tous les critères de fonctionnement. Trois devis ont été fournis en ce sens. Deux, émanant de la société DEC Menuiseries de Saint-Chaptes, et respectivement de 5136, 91 HT et de 6058 euros, 60 euros HT, et un troisième de la société

David Chantagrel de Moussac, pour un montant de 1850, 00 euros HT. A l'unanimité, le conseil municipal décide donc de valider la proposition de la société Chantagrel

2) Délibération portant sur une demande de subvention de la Croix Rouge

Depuis plusieurs mois déjà, les difficultés causées par la situation sanitaire et sociale et le surcroît d'activité généré par la prise en charge des réfugiés ukrainiens ayant choisi de demander asile dans notre pays ont contribué à augmenter les charges de la Croix rouge. A la demande de cette organisation, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres, d'attribuer une subvention de 150 euros à la Croix rouge

3) Etude des projets de réhabilitation de l'ancienne boulangerie

Resté inoccupé depuis plusieurs années, le bâtiment de l'ancienne boulangerie est aujourd'hui encore dans un état préoccupant. Ni les infiltrations d'eau provenant du délabrement du toit, ni la détérioration des murs et des planchers n'ont en effet été pris en compte par la précédente municipalité. Considérant que le bâtiment était désormais en danger, l'équipe municipale a décidé de demander aux employés municipaux de restaurer le toit afin de tenir l'ensemble hors d'eau. Reste aujourd'hui à décider de l'avenir de ce local, situé au cœur du village et propriété de la commune. Il y a cinq ans une visite visant à étudier les possibilités d'une mise en location de l'ensemble du bâtiment, rez de chaussée et étage, avait déjà été organisée, sans déboucher sur aucun résultat. La décision a donc été prise de susciter une nouvelle visite du CAUE (Conseil d'architecture et d'urbanisme du département) en s'interrogeant cette fois sur la possibilité de découpler le haut du bâtiment, qui pourrait être ouvert à la location, et le bas que l'on pourrait proposer à une association, type café associatif, pour peu bien sûr que le bâtiment puisse être réaménagé afin de tenir compte des normes actuelles de sécurité et d'accessibilité. Une visite de l'architecte a été fixée pour le lundi 27 juin, à 9 h 45

4) Etude des devis pour l'installation de nouveaux jeux dans la cour de l'école

Le toboggan mis à la disposition des enfants de l'école ayant été jugé hors d'usage et potentiellement dangereux pour les écoliers, il a été décidé de le démonter et de remplacer par un toboglisse (structure comportant trois toboggans, pour un montant de 3571

euros), une cabane d'un montant approximatif de 1500 euros, et des tables rondes peintes avec sièges, de 690 euros l'unité.

5) Organisation des festivités de l'été

Plusieurs manifestations sont prévues dans le courant de l'été à Collorgues.

- 14 juillet : apéritif grillades offert par la municipalité au Moteur, en fin de matinée
- 15 juillet : marché nocturne organisé par la CCPU
- 19 juillet festival du cinéma belge en garrigue dans la cour du château (tournoi de pétanque à 15 heures, 19 h30 concert , 21h 45, courts métrages sous les étoiles)
- 11 septembre Le temps des cerises, avec la Fanfare Gradisca, et la compagnie Prise de pied
-

6) Calendrier des prochains conseils municipaux

-
- Mardi 6 septembre
- Jeudi 17 novembre

Fin de la séance à 20 heures

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Si vous souhaitez retrouver le compte rendu ou l'ordre du jour des précédents conseils municipaux, rendez-vous sur le site de la commune www.collorgues.fr et cliquez sur Votre mairie/conseils municipaux